

+ d'informations :

Grenoble-Alpes Métropole

Conduite d'opérations

04 85 59 92 91



**ICI LA MÉTROPOLE
PROTÈGE LA
BIODIVERSITÉ**

JARRIE

Route du Plâtre

- Création d'un passage à faune pour amphibiens (crapauduc)

Circulation alternée par feux tricolores

Début des travaux : 11 septembre 2023

Durée des travaux (hors intempéries) : 3 mois



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





ICI LA MÉTROPOLE PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ

JARRIE

Création d'un passage à faune – Route du Plâtre

Début des travaux : 11 Septembre pour une durée de 3 mois (hors intempéries)

+ d'informations :

Contact Métropole
04 85 59 92 91

Contact Entreprise
Groupement
Eiffage-Converso
04 76 72 52 11

La Métropole gère deux Réserves Naturelles Régionales (RNR) sur son territoire : les Isles du Drac et l'étang de Haute-Jarrie. Ces réserves de biodiversité très protégées constituent des espaces privilégiés pour découvrir la nature et la préserver.

La Métropole va intervenir dans le périmètre de la réserve de l'étang de Haute-Jarrie pour aménager un passage à amphibiens afin d'éviter leur écrasement lorsqu'ils relient leurs lieux de reproduction et d'hibernation. Cet ouvrage se composera de 5 petits tunnels sous la chaussée et de collecteurs en bordure de voirie.

La circulation sera maintenue et gérée par un alternat à feux tout au long du chantier. La Réserve restera accessible pendant la durée des travaux malgré le blocage ponctuel de certaines entrées.

En cas de problème éventuel, nous vous remercions de prendre contact directement avec l'entreprise sur place.

Consciente des désagréments occasionnés, Grenoble-Alpes Métropole vous remercie de votre compréhension.



ICI LA MÉTROPOLE PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ

JARRIE

Création d'un passage à faune – Route du Plâtre

Début des travaux : 11 Septembre pour une durée de 3 mois (hors intempéries)

